



Photo: François TEFNIN

Cela fait maintenant  
5 ans que la  
Commission de pilotage  
a été mise sur pied.  
Sa mission, améliorer  
l'enseignement de la  
Communauté française:  
pointer ses forces et ses  
faiblesses, et aider à  
perfectionner ce qui  
doit l'être.

# Il y a un pilote dans l'avion

**"L**es mauvais résultats observés lors de diverses enquêtes internationales (OCDE, PISA...) ont jeté un froid sur la communauté éducative en Belgique francophone, constate **Jacques VANDENSCHRICK**, directeur du SeRDeP<sup>1</sup>. La Commission de pilotage est dès lors née, en 2002<sup>2</sup>, du souhait de remédier aux

lacunes de notre système éducatif et de nos élèves. Il n'existait, en effet, encore aucun instrument de pilotage capable d'émettre des indicateurs qui permettent de faire évoluer le système".

## COHÉRENCE

Cet organe, à la tête du pilotage de l'enseignement de la Communauté

française (tous réseaux confondus), se réunit tous les mois sous la présidence de Jean-Pierre HUBIN et mène un travail de réflexion et de propositions. Inspecteurs de l'enseignement, experts en pédagogie, représentants des Pouvoirs organisateurs, des organisations syndicales et des organisations de parents d'élèves poursuivent un même objectif: permettre de préparer les orientations et les décisions à prendre et se donner les moyens d'améliorer l'organisation ou le contenu de l'enseignement. "La cohérence de l'enseignement en Communauté française est au cœur des travaux de la Commission", souligne J.-P. HUBIN<sup>3</sup>.

La Commission de pilotage s'est ainsi vue attribuer toute une série de missions, à remplir dans le respect de la liberté pédagogique, et pour lesquelles elle dispose d'une compétence d'avis et non de décision. C'est en effet le Gouvernement qui doit ensuite prendre les décisions nécessaires dans le domaine du pilotage.

## INDICATEURS

L'instance de pilotage doit notamment doter l'enseignement de la Communauté française d'un système cohérent d'indicateurs, dans le but de disposer enfin de données précises et de pouvoir intervenir dans les domaines où cela s'avère nécessaire. Dans ce cadre, deux recherches ont été confiées à des équipes universitaires, en 2003, l'une portant sur la définition d'un système d'indicateurs pour l'enseignement fondamental et secondaire, l'autre sur la modélisation de l'architecture d'une base de données "élèves". Suite aux résultats, la Commission de pilotage a hiérarchisé les indicateurs déterminés, en distinguant ceux qui étaient immédiatement exploitables de ceux dont la mise en place demandait plus de temps.

## en savoir plus ?

Pour lire le décret, les missions, la composition, les rapports d'activités, les avis de la Commission de pilotage et les indicateurs de l'enseignement:

[www.enseignement.be/copi](http://www.enseignement.be/copi)

51 indicateurs ont été dégagés, parmi lesquels les caractéristiques économiques de la population adulte, l'évolution des effectifs, les résultats des élèves en lecture/écriture ou en mathématiques, l'insertion professionnelle, l'offre scolaire par réseau, etc. Une première brochure est parue en 2006, intitulée *Les indicateurs de l'enseignement*, qui présente 30 indicateurs de manière détaillée<sup>4</sup>.

## FORMER ET ÉVALUER

La Commission de pilotage est également appelée à s'intéresser de près à ce qui touche à la formation continue des enseignants. D'une part, elle définit annuellement le plan des orientations et des thèmes prioritaires des formations interréseaux, et donne un avis sur les programmes de formation des réseaux; d'autre part, elle doit assurer la cohérence entre les trois niveaux de formation: interréseaux, réseaux et établissements. Les enseignants doivent, en effet, pouvoir s'y retrouver parmi le large éventail de formations proposées. Enfin, la Commission peut aussi émettre des propositions en vue d'adapter ou d'améliorer les formations interréseaux.

La Commission de pilotage a, par ailleurs, un rôle important à jouer au niveau de l'évaluation externe. C'est elle qui doit proposer tous les 3 ans au Gouvernement un plan d'évaluations non certificatives, présentant le calendrier de l'ensemble des évaluations externes organisées. Mais elle est aussi associée aux groupes de travail chargés de les concevoir, et doit adresser annuellement au Gouvernement le rapport et l'analyse de ces évaluations non certificatives, ainsi qu'un avis reprenant d'éventuelles recommandations susceptibles d'en améliorer les résultats.

Rappelons que ces évaluations doivent être organisées au moins tous les 5 ans pour chaque cycle des huit premières années de la scolarité obligatoire, ainsi que pour le deuxième et le troisième degrés de l'enseignement secondaire. Elles ont comme unique objectif l'amélioration de la qualité de l'enseignement en Communauté française.

Si l'année dernière, les élèves de 2<sup>e</sup> primaire, 5<sup>e</sup> primaire et 2<sup>e</sup> secondaire ont passé les évaluations en

français, l'année scolaire 2007-2008 sera, quant à elle, consacrée aux épreuves de mathématiques, et l'année suivante aux épreuves d'éveil.

## ENCORE MURIR

Jacques VANDENSCHRICK, qui est membre de la Commission de pilotage, pointe encore un autre chapitre important, au cœur de ses préoccupations: la programmation, par discipline et par année d'études, de l'octroi des agréments indicatifs de conformité à accorder aux manuels et logiciels scolaires. Ce qui n'est pas sans entraîner une certaine pression de la part des éditeurs...

"Et dernièrement, explique-t-il, la Commission a consacré pas mal de temps à une réflexion en vue d'une éventuelle réforme de la formation initiale, afin que celle-ci corresponde aux objectifs du Contrat pour l'école. Elle a ainsi émis une proposition d'avis à ce sujet, élaborée à partir des avis du Conseil général de concertation de l'enseignement spécialisé, et de ceux du fondamental et du secondaire".

Celle-ci a mis en évidence deux grandes difficultés: l'écart entre la formation reçue et les conditions du métier, et la pratique quotidienne de l'enseignant, qui est en complexification constante. Face à ces constats, la Commission de pilotage a planché sur différentes pistes en termes d'encadrement, d'articulation théorie-pratique, de contenus indispensables à maîtriser et de recrutement des étudiants enseignants.

Si l'intérêt et l'utilité de la Commission de pilotage sont indéniables, pour Jacques VANDENSCHRICK, "Il s'agit cependant d'un instrument qui doit encore murir, dans un souci d'efficacité. Il devrait notamment bénéficier d'une plus grande indépendance vis-à-vis du pouvoir politique". ■

BRIGITTE GERARD

1. Service Recherche et Développement Pédagogique du SeGEC.

2. Décret du 27.03.2002.

3. in "Tables rondes", supplément au Bulletin d'information de l'Administration générale de l'enseignement et de la recherche scientifique, mai 2005.

4. *Les indicateurs de l'enseignement*, n°1, Ministère de la Communauté française, édition 2006.